



LES MÉTIERS DE L'ENVIRONNEMENT

Pour votre orientation

Vous êtes en 5^e ou en 4^e

Vous pouvez choisir d'entrer en 4^e et 3^e dans l'enseignement agricole pour suivre un enseignement concret qui vous permettra ensuite de vous spécialiser dans l'une des voies générale, technologique ou professionnelle.

Vous êtes en 3^e

Vous pouvez vous orienter en :

- **Seconde Professionnelle BAC PRO en 3 ans** Nature - Jardin - Paysage - Forêt,
- **Seconde Générale et Technologique.**

Vous êtes en Seconde générale et technologique

Vous pouvez vous orienter en :

- **Bac Technologique STAV** Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant*,
- **Bac Général** de la série scientifique S.
- **Bac Professionnel** (admission en 1^{ère} Pro sous conditions)

Vous êtes en Seconde Professionnelle

Vous pouvez vous orienter en :

- **Bac Professionnel** Gestion des milieux naturels et de la faune* ou Aménagements Paysagers ou Gestion et conduite de chantiers forestiers.
- **Bac Technologique STAV** Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant*. (admission sous conditions)

Vous êtes en Terminale Baccalauréat

Vous pouvez vous orienter en :

- **BTS Agricole** Gestion et maîtrise de l'eau GEMEAU* ou Gestion et protection de la nature GPN* ou Gestion forestière*.
- **Ecole d'Ingénieur en Agriculture.**

Vous êtes en BTS

Vous pouvez vous orienter en :

- **Licence Professionnelle.**
- **Ecole d'Ingénieur en Agriculture.**

*Voir spécialités au verso

Les établissements du CNEAP proposent aussi des formations en alternance, par la voie de la formation continue ou par celle de l'apprentissage, y compris après un BTS.

Gérer et limiter les pollutions et les impacts de l'activité humaine, protéger les ressources naturelles de la planète, trouver des énergies nouvelles... les enjeux de l'environnement sont variés et très médiatisés depuis que le développement durable est devenu une priorité.



Les métiers de l'environnement sont très recherchés, mais que proposent-ils vraiment ?

La majorité des emplois sont pourvus par les entreprises et les industries qui sont amenées à être de plus en plus vigilantes sur leur impact sur l'environnement. Quant aux collectivités locales et territoriales, elles doivent gérer au mieux le développement des territoires en offrant aux populations des espaces naturels et des lieux de vie préservés. Tous ayant pour mission de limiter déchets et pollution : pour cela, ils doivent faire appel à des professionnels de l'environnement.

Des compétences très variées

A la fois curieux, précis et rigoureux mais aussi

ouvert sur le monde et la nature, vous aurez besoin de connaissances variées selon le métier choisi : physique, chimie, géologie, topographie, hydrographie, biologie, physiologie, agronomie, nutrition, climatologie ou sylviculture. Ou encore : machinisme, législation, économie... Les métiers de l'environnement concernent des secteurs professionnels très variés, autour de quatre grands domaines :

- **Gestion et traitement des eaux et assainissement**
- **Gestion, valorisation et recyclage des déchets et dépollution des milieux**
- **Management environnemental des espaces naturels**
- **Énergies renouvelables**

Les métiers et les fonctions

- ▶ Agent d'entretien de rivière
- ▶ Technicien de rivière/des eaux
- ▶ animateur Agricole de Bassin Versant
- ▶ Technicien d'exploitation de station d'eau potable
- ▶ Agent technique forestier
- ▶ Technicien ONF (Office National des Forêts)
- ▶ Technicien reboisement et entretien des forêts
- ▶ Technicien des parcs naturels et des réserves
- ▶ Garde national de la chasse et de la faune sauvage
- ▶ Garde-pêche et gestionnaire des milieux aquatiques
- ▶ Chargé d'études pour la valorisation agricole des déchets
- ▶ Agent de protection des espaces naturels
- ▶ animateur environnement/nature
- ▶ Conseiller agri-environnement
- ▶ Chargé de mission développement local

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Écrivez ou téléphonez au **Service Famille Infos**
Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé
277, rue Saint-Jacques • 75240 PARIS Cedex 05
Tél. : 01 53 73 74 28 • Fax : 01 56 81 02 02
www.cneap.fr • mél. : famille-infos@cneap.fr

Pour les métiers du paysage, ou les métiers de la forêt, consultez les fiches correspondantes.



